

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Date de la convocation
02.07.2024

Nombre de conseillers
En exercice 17
Présents 14
Votants 15

L'an deux mille vingt quatre,
le huit juillet,
à 19 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN,
M. LAMBERT, Mme MIRALTO, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

M. DAZAS, Mme LIEBOT.

Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Jean-Louis DOUX

ABSENTE :

Mme VAUCELE.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention de partenariat entre le CCAS et le GIP-FCIP-CFA Académique

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Lycée Guy Chauvet accueille des apprentis, par le biais de sa section BTS Services Informatiques aux organisations.

Pour soutenir la mise en œuvre de cette section, il est proposé de signer une convention entre le CCAS et le GIP-FCIP-CFA Académique afin de proposer à un apprenti maximum une location à la semaine. Cette disposition s'appliquera dans le seul cas où celui-ci aurait besoin de louer deux logements pour mener à bien leur apprentissage (1 logement proche du lieu d'apprentissage et un logement proche du lycée).

La particularité de cette convention réside donc dans le fait que cet apprenti aurait la possibilité de régler uniquement les semaines de présence et qu'un tarif à la semaine serait appliqué dans les conditions ci-après.

- ✓ Chambre au sein d'un appartement T4 (charges comprises) - Par mois : 243.54 € (Tarif 2023)
- A la semaine (conditions particulières) : 60.89 € (tarifs 2023)

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :24. JUIL. 2024.

Publié le :24. JUIL. 2024.....

Notifié le :

Après examen, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur les tarifs 2024 suivants :

- ✓ Chambre au sein d'un appartement T4 (charges comprises) - Par mois : 269.18 € (Tarif au 1^{er} juillet 2024)

A la semaine (conditions particulières) : 67.30 € (tarifs au 1^{er} juillet 2024),
et autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,
Laurence MOUSSEAU

